



## Conseil d'administration

338<sup>e</sup> session, Genève, 12-26 mars 2020

GB.338/POL/2

Section de l'élaboration des politiques  
Segment de l'emploi et de la protection sociale

POL

Date: 27 février 2020

Original: anglais

### DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Renouveler l'engagement de l'OIT en faveur de l'emploi des jeunes en approuvant un plan d'action et de suivi pour la période 2020-2030

#### Objet du document

La Résolution concernant la crise de l'emploi des jeunes: appel à l'action, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 101<sup>e</sup> session (2012), a été mise en œuvre par le Bureau dans le cadre d'un plan de suivi de sept ans, qui s'est achevé le 31 décembre 2019. Ce document propose les principaux volets d'un plan d'action et de suivi concernant l'emploi des jeunes pour la période 2020-2030. Il prend en compte les besoins actuels et futurs des mandants pour relever ce défi, ainsi que l'évolution du monde du travail, dans le contexte de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail.

Le Conseil d'administration est invité à fournir ses orientations sur les éléments proposés du plan d'action et de suivi concernant l'emploi des jeunes pour la période 2020-2030 (voir le projet de décision au paragraphe 32).

**Objectif stratégique pertinent:** Emploi.

**Principaux résultats:** Résultats 3, 4, 5 et 7.

**Incidences sur le plan des politiques:** Les orientations données par le Conseil d'administration guideront la planification et la mise en œuvre des futures activités du Bureau sur l'emploi des jeunes durant la période 2020-2030.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Mobilisation de ressources extrabudgétaires pour la mise en œuvre du plan d'action et de suivi.

**Suivi nécessaire:** Création d'un groupe d'action interdépartemental sur l'emploi des jeunes; mise en œuvre du plan d'action et de suivi; et rapport biennal au Conseil d'administration.

**Unité auteur:** Département des politiques de l'emploi (EMPLOYMENT). Service des politiques de l'emploi et du marché du travail (EMPLAB).

**Documents connexes:** Résolution et conclusions «La crise de l'emploi des jeunes: appel à l'action», 2012; GB.316/INS/5/2; programme et budget 2020-21; Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, et résolution, 2019.



## I. Historique et contexte

1. Dans un contexte marqué par un monde du travail en pleine mutation et la persistance du problème de l'emploi des jeunes<sup>1</sup>, le Bureau propose le présent plan d'action et de suivi concernant l'emploi des jeunes pour la période 2020-2030. Ce plan a pour objectif de renforcer la cohérence des réponses politiques apportées à ces problèmes et d'en accroître l'impact, afin de remédier à la situation actuelle et d'assurer un meilleur avenir du travail pour la jeunesse. Il prend acte des diverses dimensions du défi que représente l'emploi des jeunes, tout en tenant dûment compte des spécificités régionales, nationales et locales.
2. La situation des jeunes sur le marché du travail ne s'est pas substantiellement améliorée depuis le débat sur l'emploi des jeunes à la 101<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail en 2012. De fait, le taux de chômage mondial des jeunes a légèrement progressé, passant de 13,4 à 13,6 pour cent entre 2012 et 2019. Ce chiffre global masque des variations régionales considérables, le taux de chômage des jeunes allant de 10,8 pour cent en Afrique à 22,9 pour cent dans les États arabes. À l'échelon mondial, la part des jeunes qui ne travaillent pas, n'étudient pas ou ne suivent pas de formation («not in employment, education or training», NEET) a elle aussi légèrement augmenté depuis 2012: à l'heure actuelle, un cinquième (22,2 pour cent) des jeunes dans le monde appartient à cette catégorie, dont deux tiers de jeunes femmes. Par conséquent, l'objectif 8.6 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après «Programme 2030»), qui visait à «réduire nettement d'ici à 2020 la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation», ne sera pas atteint. Les variations régionales sont très marquées: en Europe et en Asie centrale, par exemple, les taux de NEET ont considérablement diminué, tombant à 14,5 pour cent en 2019. Ce recul découle en grande partie des baisses conséquentes enregistrées dans l'Union européenne, grâce aux interventions de grande envergure menées dans le cadre du programme «Garantie Jeunesse». On note toutefois un écart entre les chiffres concernant les jeunes femmes (16,7 pour cent) et les jeunes hommes (12,4 pour cent). Dans les Amériques, les taux de NEET sont plus proches de la moyenne mondiale, à savoir 19,1 pour cent de la population jeune en 2019. Ailleurs, les taux sont encore plus élevés et les disparités entre les hommes et les femmes plus prononcées; ainsi, dans les États arabes, 34 pour cent des jeunes, soit un sur trois, faisaient partie du groupe des NEET en 2019. Dans la région Asie-Pacifique, le chiffre correspondant était de 24,2 pour cent, soit un sur quatre; en outre, dans ces deux régions, les jeunes femmes sont presque trois fois plus susceptibles que les jeunes hommes d'appartenir à cette catégorie<sup>2, 3</sup>.
3. Par ailleurs, les jeunes qui ont un emploi ont souvent de mauvaises conditions de travail. Quelque 126 millions de jeunes travailleurs – soit 29,3 pour cent – vivent dans une situation de pauvreté extrême ou modérée. Les plus durement touchés sont les jeunes travailleurs du continent africain, dont plus de 64 pour cent sont pauvres. L'emploi informel chez les jeunes est généralement élevé, soit trois jeunes travailleurs sur quatre au niveau mondial en 2016, taux encore plus élevé en Afrique et en Asie, où 95 pour cent et 86 pour cent des jeunes travailleurs, respectivement, occupaient un emploi informel cette année-là.

<sup>1</sup> Le BIT se fonde sur la définition du mot «jeunes» retenue par l'ONU, soit les personnes âgées de 15 à 24 ans. Toutefois, le Bureau a élargi la portée analytique de cette définition à la tranche d'âge 15-29 ans.

<sup>2</sup> BIT, *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes*, 2020.

<sup>3</sup> BIT, *Time to Act for SDG 8: Integrating Decent Work, Sustained Growth and Environmental Integrity*, 2019 (non disponible en français).

4. Les tendances de la mondialisation, l'évolution démographique, les nouvelles technologies et le changement climatique aggravent encore les difficultés vécues par les jeunes sur le marché du travail. L'économie mondiale reste atone en raison des tensions géopolitiques, des désordres sociaux et des barrières commerciales qui freinent la croissance. On estime que la croissance économique mondiale réelle est tombée à 2,9 pour cent en 2019, et que la progression des échanges commerciaux s'est nettement ralentie pour atteindre 1,1 pour cent, soit le taux le plus faible depuis la crise économique mondiale de 2008. La détérioration continue dans ces domaines est particulièrement préjudiciable aux jeunes, car leurs perspectives d'emploi, par rapport à celles des travailleurs plus âgés, sont plus sujettes aux fluctuations des cycles commerciaux et aux ralentissements de l'activité économique.
5. Bien que la population mondiale vieillisse, un nombre beaucoup plus important de jeunes entreront sur le marché du travail dans les pays émergents et en développement, où vivra la grande majorité (89,2 pour cent) des 1,3 milliard de jeunes en 2030. Il en résulte d'énormes pressions sur les économies, qui devront créer suffisamment d'emplois décents pour les jeunes à la recherche d'un travail. En revanche, si le vieillissement de la population exerce une pression croissante sur les systèmes de sécurité sociale, il offre également de nouvelles possibilités d'emploi aux jeunes dans le secteur des soins à la personne et des services connexes.
6. La technologie est à la fois source de risque et d'ouverture pour la jeunesse. Le progrès technologique est un déterminant majeur des nouvelles possibilités d'emploi, y compris dans l'économie numérique (par exemple, les plateformes en ligne), et contribue à créer de nombreux emplois, nouveaux et variés, offrant une plus grande flexibilité, notamment pour les jeunes handicapés ou ceux qui prennent soin d'autrui. Toutefois, la qualité de ces emplois suscite certaines inquiétudes. En outre, si les jeunes sont dans la plupart des cas mieux formés aux compétences numériques et, partant, mieux armés que les travailleurs plus âgés pour réaliser la transition vers les nouvelles technologies, ils ont généralement une expérience professionnelle et des réseaux limités, ce qui diminue leurs chances d'accéder à des emplois décents.
7. Les jeunes sont aux avant-postes des campagnes pour la durabilité environnementale. Le changement climatique a de profondes répercussions sur les sociétés, les systèmes de production et les marchés du travail et pourrait entraîner des flux migratoires de la jeunesse. La lutte contre le dérèglement climatique et les efforts faits pour renforcer l'économie circulaire pourraient constituer un gisement de nouveaux emplois, à condition que les jeunes acquièrent les compétences correspondantes.
8. Lorsqu'on demande aux jeunes s'ils espèrent être mieux lotis que leurs parents, l'opinion exprimée dépend largement de leur lieu de résidence. Des enquêtes montrent que la plupart des jeunes des pays à haut revenu pensent qu'ils auront des revenus inférieurs à ceux de leurs parents; en revanche, la majorité des jeunes des pays à faible revenu s'attendent à ce que leur situation soit meilleure que celle de la génération précédente. Cet optimisme est généralement alimenté par leurs attentes – satisfaction personnelle, sécurité financière et stabilité professionnelle –, notamment dans les économies émergentes, comme le Brésil, la Chine et l'Inde. Les pays développés, tels que la Belgique, la France et l'Espagne, se situent à l'autre extrémité du spectre. Toutefois, vue sous l'angle de la disponibilité des emplois, la réalité contredit parfois ces attentes. Les précédentes générations de jeunes qui arrivaient sur le marché du travail pouvaient raisonnablement aspirer à un «emploi à vie», tandis qu'aujourd'hui, de plus en plus fréquemment, ils occupent simultanément plusieurs emplois, souvent à temps partiel, chez plusieurs employeurs. Cela étant, la question se pose de savoir si

les jeunes pourront encore accéder à un statut qui ne soit pas déterminé par la situation socio-économique de leurs parents <sup>4</sup>.

9. Ces défis actuels et futurs concernant l'emploi des jeunes à l'échelon mondial suscitent un vif intérêt pour cette problématique au niveau international, et une demande accrue de la part de pays qui souhaiteraient bénéficier de l'assistance du BIT dans ce domaine. L'importance accordée à ce sujet au sein des forums internationaux – G20, groupe des BRICS <sup>5</sup>, système des Nations Unies, autres organisations multilatérales, banques régionales et secteur privé – est révélatrice de l'ampleur de ce défi.
10. L'OIT travaille depuis longtemps sur ces thèmes. Au lendemain de la récession de 2008-09, qui a eu un impact énorme sur l'emploi des jeunes, la Conférence internationale du Travail, à sa 101<sup>e</sup> session (2012), a adopté la Résolution concernant la crise de l'emploi des jeunes: appel à l'action et les conclusions correspondantes. À sa 316<sup>e</sup> session (novembre 2012), le Conseil d'administration a décidé d'appliquer la résolution au moyen d'un plan de suivi sur l'emploi des jeunes pour la période 2012-2019 <sup>6</sup>, qui a pris fin le 31 décembre 2019, une fois intégralement mis en œuvre.
11. Compte tenu des enseignements politiques tirés ces dernières années, et au vu des dernières évolutions mentionnées ci-dessus, l'OIT doit impérativement renouveler son engagement en faveur de l'emploi des jeunes, notamment par le biais d'un plan d'action et de suivi pour la période 2020-2030. Les auteurs d'une évaluation indépendante de haut niveau de la stratégie et des actions de l'OIT pour l'amélioration des perspectives d'emploi des jeunes 2012-2017, réalisée en 2018, ont souligné que l'appel à l'action reste plus pertinent que jamais et, sur la base des résultats constatés durant la période d'évaluation, ont recommandé à l'Organisation de poursuivre son action dans ce domaine. Le document l'invitait également: à poursuivre et intensifier ses activités liées à l'emploi des jeunes en mettant l'accent sur le volet «demande» du marché de l'emploi et sur les thèmes relatifs à l'avenir du travail; à nouer des partenariats; et à soutenir les efforts de mobilisation des ressources. À sa 334<sup>e</sup> session (octobre-novembre 2018), le Conseil d'administration a demandé au Directeur général de prendre en compte les recommandations formulées dans cette évaluation indépendante de haut niveau et de veiller à leur bonne mise en œuvre <sup>7</sup>.
12. Par ailleurs, le plan d'action et de suivi pour la prochaine décennie doit impérativement être fermement ancré dans la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, adoptée par la Conférence à sa 108<sup>e</sup> session (juin 2019), selon laquelle il est impératif d'agir de toute urgence pour saisir les opportunités et relever les défis en vue de construire un avenir du travail juste, inclusif et sûr, qui aille de pair avec le plein emploi productif et librement choisi et le travail décent pour tous. Dans la résolution accompagnant la déclaration, la Conférence invite le Conseil d'administration à assurer le suivi et l'examen régulier de la mise en œuvre de la Déclaration du centenaire, qui aura des répercussions sur l'emploi des jeunes. En outre, à sa 73<sup>e</sup> session (2019), l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 73/342, qui reconnaît l'intérêt particulier que présente la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, dont s'inspireront les entités de l'ONU pour élaborer une approche centrée sur l'être humain pour l'avenir du travail; cette résolution invite également les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et les institutions financières à envisager d'intégrer la teneur des politiques énoncées dans la

<sup>4</sup> BIT, [Répondre à la situation actuelle des jeunes et à leurs aspirations](#), Note d'information n° 2, rédigée pour la deuxième réunion de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, 2018.

<sup>5</sup> Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud.

<sup>6</sup> Document [GB.316/INS/5/2](#).

<sup>7</sup> Document [GB.334/PV](#), paragr. 888.

Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

13. La nécessité d'intensifier l'action en faveur de l'emploi des jeunes fait l'objet d'un large consensus. À l'aube d'une nouvelle décennie, et seulement dix ans avant l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), les objectifs du Programme 2030 en matière d'emploi des jeunes ne pourront être atteints que si toutes les parties prenantes s'engagent collectivement à relever le défi de l'emploi des jeunes, dans toutes ses dimensions.
14. Par conséquent, le plan d'action et de suivi proposé pour la période 2020-2030 prend en compte les besoins actuels et futurs des mandants, s'ils veulent relever les défis que pose l'emploi des jeunes et saisir les possibilités qui s'ouvrent à cet égard, ainsi que les enseignements tirés par le Bureau et ses partenaires en ce domaine durant la dernière décennie. Il reconnaît que, en sa capacité d'organisation tripartite et normative qui entame son deuxième siècle d'existence, l'OIT a un rôle unique à jouer dans la communauté internationale pour assurer aux jeunes un plein emploi, productif et librement choisi, conformément aux conventions et recommandations pertinentes.
15. Pour préparer la discussion de ce plan d'action et de suivi à la 338<sup>e</sup> session du Conseil d'administration, de vastes consultations ont eu lieu entre plusieurs départements du BIT, ainsi qu'avec les partenaires sociaux, le groupe gouvernemental et les bureaux régionaux. Le présent document a également bénéficié des consultations tenues avec les jeunes lors du Forum mondial sur l'emploi des jeunes, tenu à Abuja en août 2019<sup>8</sup>.

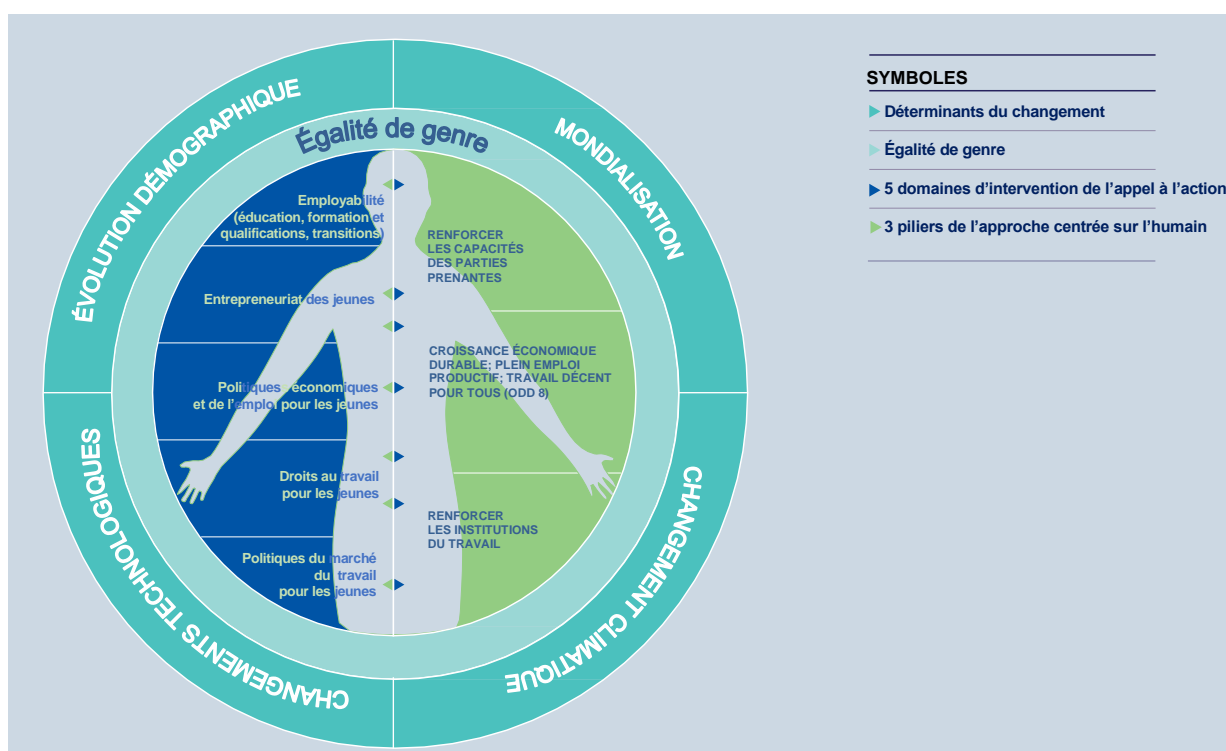
## II. Cadre stratégique du plan d'action et de suivi

16. Compte tenu de l'évolution du marché du travail en cours – induite notamment par les changements technologiques, démographiques et climatiques, ainsi que la mondialisation – et au vu de l'objectif fixé, à savoir parvenir à l'égalité, y compris l'égalité entre les hommes et les femmes, grâce à un programme ambitieux de réformes, la stratégie retenue consiste à renforcer le leadership de l'OIT dans ce domaine, en se fondant sur l'appel à l'action adopté par la Conférence en 2012 et la Déclaration du centenaire:
  - a) L'appel à l'action invite les Membres à prendre diverses mesures favorisant une croissance économique favorable à l'emploi et à la création d'emplois décents – politiques macroéconomiques et du marché du travail; mesures stimulant l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes; adoption de droits – afin de s'attaquer aux conséquences sociales de la crise de l'emploi des jeunes, tout en préservant la viabilité financière et budgétaire du système. Ces principes directeurs reflètent une approche équilibrée et cohérente, qui prend en compte les volets «demande» et «offre» sur le marché du travail, afin de promouvoir le plein emploi tout en mettant l'accent sur la protection et les droits sociaux. L'appel à l'action reconnaît l'importance de la participation des partenaires sociaux à l'élaboration des politiques par le biais du dialogue social et privilégie les mesures fondées sur la demande, au moyen de stratégies de création d'emplois pour les jeunes.

<sup>8</sup> Lors du forum, les jeunes participants à une instance «tripartite-plus» ont publié une déclaration appelant l'OIT et ses mandants à collaborer plus étroitement avec les jeunes pour élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices, politiques et programmes visant la création d'emplois décents pour les jeunes, en s'appuyant sur les mécanismes existants d'engagement de la jeunesse susceptibles de renforcer le cadre tripartite afin d'assurer l'universalité, l'équité et les droits dans l'accès au travail décent.

- b) Le plan d'action reprend à son compte l'approche «centrée sur l'humain» adoptée dans la Déclaration du centenaire, qui s'articule autour de trois piliers: premièrement, renforcer les capacités de tous à tirer parti des possibilités offertes par un monde du travail en mutation; deuxièmement, renforcer les institutions du travail pour protéger adéquatement tous les travailleurs et réaffirmer la pertinence de la relation de travail comme moyen d'assurer la sécurité et la protection juridique des travailleurs, tout en reconnaissant l'étendue de l'économie informelle et la nécessité de prendre des mesures efficaces pour assurer la transition vers l'économie formelle; et, troisièmement, promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

### Cadre stratégique du plan d'action et de suivi concernant l'emploi des jeunes: un dispositif centré sur les jeunes



17. Le cadre stratégique du plan d'action et de suivi concernant l'emploi des jeunes, illustré dans la figure ci-dessus, inscrit la promotion de l'emploi des jeunes dans une dynamique de développement qui met les jeunes au centre de la politique économique et sociale. Pour ce faire, l'OIT privilégiera les politiques, stratégies et programmes qui soutiennent l'insertion et l'intégration des jeunes sur le marché du travail et leur permettent de devenir des membres actifs de la société tout au long de leur vie. Elle appuiera les mesures efficaces permettant de soutenir les jeunes dans les phases de transition auxquelles ils seront confrontés tout au long de leur vie professionnelle et les incitera à s'engager dans les instances de dialogue social pour participer à la conception et au développement des futurs marchés du travail.
18. Compte tenu des nombreux défis auxquels sont confrontés les régions et les pays, les réponses devront être adaptées aux besoins et contexte locaux et s'articuler avec les stratégies régionales existantes de l'OIT et de l'ONU en matière d'emploi des jeunes, par exemple celle que l'OIT mettra en œuvre pour l'emploi des jeunes en Afrique. En outre, le plan d'action et de suivi sera aligné sur le Programme 2030, notamment la cible 8.6 et

l'indicateur 8.b.1<sup>9</sup> (sous les auspices de l'OIT), les cibles connexes de l'objectif 4 et le programme et budget de l'OIT 2020-21, notamment ses résultats 3, 4 et 5<sup>10</sup>.

### III. Cadre de mise en œuvre

19. Par souci de continuité, les volets du plan d'action et de suivi pour 2020-2030 resteront identiques à ceux du plan précédent, mais un accent accru y sera mis sur les considérations liées au développement et sur des stratégies d'intervention spécifiques ciblées dans le temps, fondées sur des données probantes. Ces volets sont les suivants: production et diffusion des connaissances; assistance technique et développement des capacités des mandants; partenariats et actions de sensibilisation. Les activités envisagées dans le cadre de ces trois domaines sont décrites dans les paragraphes ci-dessous. Une proposition plus détaillée, bien que non exhaustive, des volets du plan d'action et de suivi pour 2020-2030 figure en annexe du présent document.

#### Développement et diffusion des connaissances

20. Le plan d'action et de suivi prend en compte l'avantage comparatif du Bureau en matière de développement des connaissances sur les politiques de l'emploi et du marché du travail, grâce aux analyses et examens approfondis qu'il est en mesure d'effectuer et qui en font un centre d'excellence sur la problématique de l'emploi des jeunes et de leur intégration sur le marché du travail. Le Bureau intensifiera ses travaux afin d'appuyer l'élaboration de stratégies nationales intégrées pour l'emploi des jeunes, conformément à l'indicateur 8.b.1 du Programme 2030, en mettant fortement l'accent sur la stimulation de la demande de main-d'œuvre, tout en appuyant une démarche active et durable susceptible de faciliter les transitions professionnelles sur le marché du travail; pour ce faire, il s'appuiera notamment sur les indicateurs concernant la transition entre l'école et le monde du travail et sur des analyses concernant le groupe des NEET. Le plan d'action et de suivi traitera également des expériences qui ont donné de bons résultats; il en analysera les tenants et les aboutissants dans les divers contextes régionaux et nationaux, tout en mettant l'accent sur les moteurs de l'évolution future du travail et leur impact sur l'emploi des jeunes, comme il est indiqué dans le domaine d'action A du plan d'action et de suivi proposé (voir l'annexe du présent document).
21. Les résultats des recherches seront diffusés par divers moyens d'information et de communication – publications, outils, lignes directrices et autres produits et sites d'information –, tels que le dispositif d'échange d'informations de l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes, mis au point pour aider les mandants à concevoir et mettre en œuvre des stratégies plus efficaces et efficientes dans ce domaine, qui tiennent compte des différences de genre et mettent l'accent tant sur la quantité que sur la qualité des emplois.

<sup>9</sup> La cible 8.6 est formulée ainsi: «D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation», et l'indicateur 8.b.1: «Existence d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi des jeunes, qu'il s'agisse d'une stratégie à part entière ou d'une composante d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi, et application de cette stratégie».

<sup>10</sup> Résultat 3: Des transitions économique, sociale et environnementale pour le plein emploi, productif et librement choisi et le travail décent pour tous. Résultat 4: Des entreprises durables pour créer des emplois et pour promouvoir l'innovation et le travail décent. Résultat 5: Des compétences et un apprentissage tout au long de la vie afin de faciliter l'accès au marché du travail et les transitions professionnelles.



## Assistance technique et développement des capacités

22. Le Bureau poursuivra et intensifiera ses activités d'assistance technique et de développement des capacités, comme il est indiqué à la rubrique B de l'annexe ci-jointe «Éléments proposés pour le plan d'action et de suivi concernant l'emploi des jeunes», soit, essentiellement:
- a) donner effet au résultat 3 (tout en contribuant aux résultats 4 et 5) du programme et budget 2020-21, qui prône l'élaboration de nouvelles politiques nationales de l'emploi tenant compte de la dimension de genre, y compris pour les jeunes (indicateur 8.b.1 du Programme 2030, mise en œuvre de stratégies pour l'emploi des jeunes);
  - b) améliorer, adapter et mettre en œuvre de manière continue des modes d'intervention fondés sur une approche équilibrée face au problème de l'emploi des jeunes; associer des stratégies d'offre et de demande en matière d'emploi, qui permettront d'exploiter les gisements d'emplois pour la jeunesse dans divers secteurs et économies, y compris les économies rurale, numérique et circulaire, tout en accordant l'attention voulue à la quantité et à la qualité des emplois;
  - c) promouvoir la non-discrimination et l'égalité de genre, l'application des normes internationales du travail et une transition équitable vers la durabilité environnementale;
  - d) apporter un soutien continu aux initiatives de dialogue social et de négociation collective qui associent les jeunes aux politiques de l'emploi, tout en renforçant la capacité des gouvernements et des partenaires sociaux à y contribuer;
  - e) au besoin, renforcer les capacités des mandants tripartites et des autres entités nationales concernées par la promotion de l'emploi des jeunes;
  - f) évaluer les mesures prises en faveur de l'emploi des jeunes, avant et après leur mise en œuvre.

## Partenariats et actions de sensibilisation

23. Le plan d'action et de suivi renforcera le rôle de l'OIT comme chef de file pour les questions relatives à l'emploi des jeunes dans le système multilatéral et d'autres instances, grâce à une coopération stratégique et aux accords institutionnels noués avec les principaux acteurs dans ce domaine. Les partenariats concernant l'emploi des jeunes devront poursuivre plusieurs objectifs: intensifier l'action et l'impact des mesures adoptées en ce domaine; promouvoir la participation des jeunes (dans le cadre du suivi du Forum mondial sur l'emploi des jeunes et de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse); établir des liens avec les processus et forums mondiaux et régionaux à fort impact – comme le Programme 2030, l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil économique et social de l'ONU, le G20, le groupe des BRICS, le G7 et le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Le Bureau continuera également à réaffirmer le leadership mondial de l'OIT quant aux objectifs du Programme 2030 concernant spécifiquement les jeunes (notamment la cible 8.6 et l'indicateur 8.b.1). On trouvera une liste non exhaustive de ces partenariats et actions de sensibilisation à la rubrique C de l'annexe ci-jointe «Éléments proposés pour le plan d'action et de suivi concernant l'emploi des jeunes».
24. L'OIT joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes, dont elle est l'hôte. Élaborée en 2015 par 21 entités des Nations Unies, puis approuvée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), cette initiative concrétise la démarche globale du système des Nations Unies pour la promotion de l'emploi des jeunes à l'échelon mondial. Le Bureau appuiera les autres partenariats dédiés au développement de la jeunesse, notamment:

Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes; le partenariat «Génération sans limites» de l'UNICEF; la Coalition mondiale pour l'emploi des jeunes (Banque mondiale); et le Youth Employment Funders Group.

25. Au niveau des pays, le Bureau appuiera les partenariats centrés vers des actions concrètes, susceptibles de contribuer à la mise en œuvre du plan d'action et de suivi, dans le cadre des activités de coopération au développement de l'OIT (y compris les programmes conjoints de l'ONU liés au Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable).
26. La communication et la coopération au développement seront un thème récurrent à toutes les étapes de mise en œuvre du plan d'action et de suivi. Le Département de la communication et de l'information du public (DCOMM) continuera de fournir des conseils et un soutien à la communication, afin que les principaux publics visés soient informés et participent à l'amélioration des connaissances et aux recherches, ainsi qu'aux rencontres et initiatives de l'OIT en matière d'emploi des jeunes. Le portefeuille Opérations de terrain et Partenariats appuiera les actions de mobilisation des ressources et l'établissement de partenariats pour la mise en œuvre et l'extension du plan d'action et de suivi.
27. Les systèmes d'apprentissage de qualité (contribution à la réalisation du résultat 5) constituent un tremplin vers l'objectif du travail décent pour les jeunes, car ils permettent de combler leurs déficits de compétences et les aident à sortir du chômage. Les gouvernements, les organisations de travailleurs et d'employeurs et les organisations internationales sont demandeurs de programmes d'apprentissage, plus nombreux et de meilleure qualité; le BIT peut jouer un rôle majeur à cet égard en fournissant des conseils techniques sur le sujet, et en améliorant les bases de données sur les dispositifs qui ont fait leurs preuves à cet égard, et qui permettent de formaliser, développer et pérenniser les systèmes d'apprentissage, notamment dans les pays en développement. La collaboration avec l'UNESCO dans le cadre de l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes et le partenariat avec le Réseau mondial pour l'apprentissage (GAN) contribuent notablement à renforcer la sensibilisation à ce sujet et les actions prises en ce domaine.

#### **IV. Modalités de mise en œuvre et mobilisation des ressources**

28. Le Bureau mettra en œuvre le plan d'action et de suivi selon les modalités suivantes:
  - a) la responsabilité technique et la coordination des travaux sur l'emploi des jeunes au BIT seront confiées au Département des politiques de l'emploi (EMPLOYMENT), au sein du Service des politiques de l'emploi et du marché du travail (EMPLAB);
  - b) un groupe d'action interdépartemental pour l'emploi des jeunes, comprenant les départements mentionnés dans l'annexe et les points focaux régionaux, sera créé pour renforcer la coordination et la mise en œuvre des activités du Bureau concernant l'emploi des jeunes, ainsi que la production de rapports sur ces sujets. Le Service des politiques de l'emploi et du marché du travail convoquera les réunions du groupe d'action.
29. Le plan d'action et de suivi intégrera des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis; ces derniers seront contrôlés par le groupe d'action interdépartemental pour l'emploi des jeunes, qui fera rapport au Conseil d'administration tous les deux ans. L'évaluation des mesures prises dans le cadre du plan d'action et de suivi sera menée de manière stratégique, en privilégiant les évaluations collectives. En outre, le Bureau de l'évaluation de l'OIT mènera de manière indépendante des évaluations d'étape, ainsi que des évaluations finales du plan d'action et de suivi.

30. Le Bureau redoublera d'efforts pour identifier et redéployer les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action et de suivi actualisé, dans la limite des ressources disponibles; pour ce faire, il appliquera des méthodes de planification et de programmation axées sur les résultats.
31. Le Bureau doit mobiliser des ressources extrabudgétaires et créer de solides partenariats s'il veut être en mesure de répondre aux demandes accrues d'assistance et de développement des capacités des mandants de l'OIT dans toutes les régions, et mettre pleinement en œuvre le plan d'action et de suivi actualisé. Le Bureau élaborera une stratégie de coopération au développement pour appuyer la mise en œuvre du plan d'action et de suivi. Le lien avec le Fonds commun pour les objectifs de développement durable sera l'une des pierres angulaires de la stratégie de coopération au développement, qui comprendra d'autres éléments, notamment le développement continu de partenariats bilatéraux et public-privé.

## Projet de décision

32. *Selon les orientations fournies lors de l'examen du nouveau plan d'action et de suivi en faveur de l'emploi des jeunes, le Conseil d'administration invite le Directeur général à tenir pleinement compte de la stratégie et des éléments opérationnels formulés dans le document GB.338/POL/2 lorsqu'il allouera des ressources pour les travaux du Bureau sur l'emploi des jeunes, pendant la période biennale en cours et les périodes biennales à venir, et à faciliter la mobilisation de ressources extrabudgétaires pour la mise en œuvre du plan d'action et de suivi en faveur de l'emploi des jeunes pour la période 2020-2030.*



## Annexe

### Éléments proposés pour le plan d'action et de suivi concernant l'emploi des jeunes (2020-2030)

	Domaine d'action A: Production et diffusion des connaissances		Domaine d'action B: Assistance technique et développement des capacités	
	Mesures	Partenaires	Mesures	Partenaires
<p><b>Suivre une stratégie transversale pour une approche centrée sur l'humain</b></p>	<p>1. Collecte, compilation et diffusion de données sur les perspectives d'emploi des jeunes:</p> <p>a) Élaborer et diffuser des rapports (biennaux) sur les «Tendances mondiales de l'emploi des jeunes».</p> <p>b) Perfectionner les méthodes, les données et les analyses sur le passage de l'école à la vie active et les transitions tout au long de la vie, en s'attachant à étudier de façon approfondie les différents contextes de développement et situations socio-économiques, en ventilant les données par sexe et autres paramètres.</p> <p>c) Analyser les tendances mondiale, régionale et nationale de l'emploi des jeunes, en lien avec les changements climatiques et les autres facteurs environnementaux, les questions de sécurité et de santé au travail, l'évolution démographique, les migrations, l'innovation technologique, l'informalité, les diverses modalités d'emploi, y compris les nouvelles formes d'emploi, et les autres questions ayant une incidence sur l'avenir du travail des jeunes. Ces analyses porteront sur la quantité et la qualité des emplois, les droits au travail, la protection sociale, l'égalité de genre ainsi que l'inclusion des jeunes en milieu rural, en situation de handicap, connaissant des problèmes de santé mentale, de violence et de harcèlement, ou faisant face à d'autres difficultés.</p> <p>d) Développer les connaissances sur les jeunes, en particulier les jeunes femmes, qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation.</p> <p>e) Diffuser des informations sur un portail dédié, entre autres.</p>	<p>Cellule de travail sur l'emploi des jeunes<sup>1</sup> (EMPLAB, STATISTICS, DEVINVEST, RESEARCH, SKILLS, ENTERPRISES, LABADMIN/OSH et SOCPRO), BR et ETD</p>	<p>1. Intégration des données et tendances dans l'assistance technique:</p> <p>a) Mettre au point des outils et fournir aux mandants et autres parties prenantes des services de conseils et de développement des capacités.</p> <p>b) Améliorer les activités de coopération pour le développement axées sur l'emploi des jeunes en s'appuyant sur les données, les statistiques et les tendances.</p> <p>c) Actualiser régulièrement la plateforme numérique de l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes afin de promouvoir une prise de décisions relatives à l'emploi des jeunes qui soient fondées sur les faits.</p> <p>d) Fournir aux observatoires et instituts nationaux de statistique un appui pour ce qui est des données ayant trait à l'emploi des jeunes.</p> <p>2. Assistance technique:</p> <p>a) Fournir une assistance technique pour suivre et évaluer les actions en faveur de l'emploi des jeunes.</p> <p>b) Organiser des consultations et discussions multipartites, en présentiel et en ligne, pour déterminer les travaux qui seront utiles aux réseaux de praticiens par l'intermédiaire de la plateforme numérique.</p>	<p>Cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB, SKILLS, STATISTICS, Centre de Turin et NORMES), BR *, BP * et ETD *</p> <p>Cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB, DEVINVEST et SKILLS), BR, BP et ETD</p>

	Domaine d'action A: Production et diffusion des connaissances		Domaine d'action B: Assistance technique et développement des capacités	
	Mesures	Partenaires	Mesures	Partenaires
	<p>2. Évaluation de l'impact:</p> <p>a) Renforcer les méthodes servant à évaluer l'impact des politiques et des actions du BIT en faveur de l'emploi des jeunes.</p> <p>b) Démontrer ce qui fonctionne, dans les actions menées en faveur de l'accès des jeunes au marché du travail, pourquoi et pour qui, notamment sur ce qui a une incidence sur l'avenir du travail des jeunes.</p> <p>c) Réaliser des synthèses et des analyses des bonnes pratiques de promotion du travail décent adaptées à chacun des différents acteurs de l'emploi des jeunes.</p>	Cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB, DEVINVEST, SKILLS, RESEARCH et EVAL)	<p>3. Développement des capacités: organiser, aux niveaux international, régional et national, des activités de développement des capacités (académies tripartites, cours de formation sur les nouvelles questions stratégiques (y compris pour les personnes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation), travaux de recherche, conseils aux mandants en matière d'élaboration de politiques fondées sur les faits, etc.).</p>	Cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB, RESEARCH, DEVINVEST, NORMES, SOCPRO et Centre de Turin)
<b>Développer les capacités de toutes et tous</b>	<p>1. Mise au point d'une nouvelle génération de modèles d'interventions qui apportent un soutien, principalement aux jeunes, pour faciliter les transitions tout au long de la vie vers l'avenir du travail, et mise à jour des modèles existants.</p> <p>2. Élaboration d'outils et de principes directeurs afin de définir des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie adaptées aux jeunes.</p> <p>3. Travaux de recherche sur des questions stratégiques pertinentes pour l'avenir du travail des jeunes, en lien avec les capacités de ces derniers:</p> <p>a) la migration et la transférabilité des droits et des compétences;</p> <p>b) l'apprentissage tout au long de la vie;</p> <p>c) la protection sociale des jeunes;</p> <p>d) la sécurité et la santé au travail et le bien-être des travailleurs, y compris les effets sur la santé mentale des nouvelles technologies utilisées au travail;</p> <p>e) les valeurs et les aspirations associées au travail.</p>	Cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB, NORMES, SKILLS, INWORK, SOCPRO, GED, ILOAIDS, RESEARCH, MIGRANT, SECTOR, DEVINVEST et Green Jobs)	<p>1. Assistance technique pour contribuer à l'élaboration, l'actualisation et l'examen des politiques nationales en faveur de l'emploi des jeunes qui promeuvent des marchés du travail inclusifs et les transitions, tout au long de la vie, vers l'avenir du travail:</p> <p>a) L'employabilité des jeunes; les compétences des jeunes; la formation en situation de travail (apprentissage et stages de qualité et validation des acquis de l'expérience).</p> <p>b) Les droits des jeunes au travail (salaires, temps de travail, sécurité et santé au travail et prévention de la violence et du harcèlement sur le lieu de travail).</p> <p>c) L'accès de tous les jeunes à la sécurité sociale.</p> <p>d) La modernisation des services de l'emploi, incluant des aides pour développer les capacités des jeunes en matière de recherche d'emploi et l'amélioration des plateformes de mise en adéquation de l'offre et de la demande d'emploi et des mécanismes de ciblage et d'information (le but étant d'atteindre les groupes de jeunes défavorisés<sup>2</sup> et marginalisés).</p> <p>e) L'apprentissage tout au long de la vie pour une société active tout au long de la vie.</p>	Cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB, SKILLS, SOCPRO, GED, ILOAIDS, INWORK, MIGRANT et LABADMIN/OSH) BR, BP et ETD

	Domaine d'action A: Production et diffusion des connaissances		Domaine d'action B: Assistance technique et développement des capacités	
	Mesures	Partenaires	Mesures	Partenaires
<b>Renforcer les institutions du travail</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Travaux de recherche et outils visant à améliorer les résultats, pour les jeunes, du dialogue social mené dans le cadre de la négociation ou de l'application des politiques, notamment de celles portant sur le marché du travail, ayant un impact sur l'avenir du travail des jeunes, y compris des politiques transnationales.</li> <li>2. Outils favorisant une participation efficace des jeunes au dialogue social.</li> <li>3. Méthodes d'évaluation visant à rendre les institutions nationales du dialogue social plus inclusives et efficaces afin, notamment, qu'elles répondent mieux aux préoccupations des jeunes concernant le marché du travail.</li> <li>4. Suivi et analyse des tendances en matière de protection des droits des jeunes au travail, notamment de protection contre les discriminations fondées sur l'âge.</li> <li>5. Promotion des bonnes pratiques en matière d'application des normes internationales du travail et d'exercice, par les jeunes, de leurs droits au travail.</li> <li>6. Processus permettant aux jeunes de faire entendre leur voix et d'être représentés dans les organisations de travailleurs et d'employeurs.</li> </ol>	Cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB, DEVINVEST, DIALOGUE, ENTERPRISES, SECTOR, NORMES, SOCPRO, INWORK, ACTRAV et ACT/EMP), BR, BP et ETD	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Fournir une assistance technique en fonction de la demande pour appuyer les activités de suivi des droits des jeunes au travail et la communication d'informations sur ces droits.</li> <li>2. Organiser un module de formation comprenant des activités en ligne ainsi que d'autres activités à l'intention des mandants et des autres acteurs travaillant sur l'emploi des jeunes.</li> <li>3. Fournir une assistance technique en fonction de la demande visant à faire en sorte que les jeunes bénéficient d'une protection sociale adaptée.</li> <li>4. Fournir une assistance technique en fonction de la demande en soutien aux initiatives et mécanismes de dialogue social et de négociation collective ayant une influence sur l'élaboration de politiques en faveur de l'emploi des jeunes.</li> <li>5. Développer les capacités des partenaires sociaux au sujet de l'emploi des jeunes, y compris en organisant des consultations et des discussions inclusives, tant en présentiel qu'en ligne, sur la nouvelle génération de politiques connexes.</li> </ol>	Cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB, NORMES, INWORK, ENTERPRISES, DIALOGUE, LABADMIN/OSH, ACTRAV, ACT/EMP, NORMES, SOCPRO et Centre de Turin) BR, BP et ETD

	Domaine d'action A: Production et diffusion des connaissances		Domaine d'action B: Assistance technique et développement des capacités	
	Mesures	Partenaires	Mesures	Partenaires
<b>Promouvoir une croissance économique durable, le plein emploi productif et le travail décent</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Travaux de recherche sur l'impact des politiques macroéconomiques sur la création d'emplois pour les jeunes.</li> <li>2. Recueil de données prouvant que la transformation structurelle a un impact sur l'emploi des jeunes, l'accent étant mis sur les changements touchant la productivité et la qualité des emplois.</li> <li>3. Recueil de données sur l'évolution de la qualité des emplois: informalité, sous-emploi, revenus et intégration des jeunes femmes dans le marché du travail.</li> <li>4. Travaux de recherche et outils sur lesquels s'appuieront des politiques pour l'emploi qui faciliteront la transition des jeunes vers un travail décent, y compris pour les jeunes qui ne travaillent pas et qui ne suivent ni études ni formation, et pour les groupes de jeunes défavorisés <sup>2</sup>.</li> <li>5. Connaissances sur les secteurs porteurs pour l'emploi des jeunes, notamment les secteurs de la santé, du tourisme et des sports, et sur la contribution des économies rurales, numériques, circulaires et du soin et des services à la personne à l'emploi des jeunes.</li> <li>6. Études, compilations, analyses et rapports sur les politiques et les stratégies nationales en faveur de l'emploi des jeunes (indicateur 8.b.1 des ODD).</li> <li>7. Recherches sur les questions stratégiques ayant une incidence sur l'avenir du travail pour les jeunes, en lien avec l'emploi productif et le travail décent.</li> <li>8. Informatisation du travail et des nouvelles formes d'emploi au sein de l'économie des plateformes (protection des données et respect de la vie privée, droit à la déconnexion, etc.).</li> <li>9. Transformation des modèles de production et de consommation.</li> </ol>	Cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB, STATISTICS, DEVINVEST, RESEARCH, Green Jobs, SECTOR, SOCPRO, ACT/EMP, ACTRAV, NORMES, INWORK et MIGRANT)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Fournir une assistance technique en fonction de la demande afin de soutenir la mise en place de politiques et de stratégies nationales en faveur de l'emploi des jeunes, notamment:               <ol style="list-style-type: none"> <li>a) des programmes de premier emploi;</li> <li>b) l'entrepreneuriat et le travail indépendant des jeunes; le développement des entreprises sociales;</li> <li>c) un environnement favorable à l'entrepreneuriat et à la pérennité des entreprises afin que les jeunes aient accès à un emploi décent;</li> <li>d) la transition des jeunes vers la formalité;</li> <li>e) la promotion de l'emploi des jeunes dans les environnements fragiles;</li> <li>f) un soutien aux secteurs offrant un grand potentiel pour l'emploi des jeunes, notamment les secteurs de la santé, du tourisme et des sports, et un appui à la contribution des économies rurales, numériques, circulaires et du soin et des services à la personne à l'emploi des jeunes;</li> <li>g) programmes publics d'emploi pour les jeunes.</li> </ol> </li> <li>2. Renforcer les capacités pour que des politiques et des mesures favorisant l'essor de l'emploi des jeunes soient engagées grâce à des transformations structurelles.</li> </ol>	Cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB, ACT/EMP, DEVINVEST, INWORK, Green Jobs, GOVERNANCE, SOCPRO, SECTOR et NORMES) BR, BP et ETD



	Domaine d'action A: Production et diffusion des connaissances		Domaine d'action B: Assistance technique et développement des capacités	
	Mesures	Partenaires	Mesures	Partenaires
	10. Environnement favorable à l'entrepreneuriat et à la pérennité des entreprises afin que les jeunes aient accès à un emploi décent. 11. Insertion sur le marché du travail des jeunes migrants et réfugiés, pour une société ouverte à tous.			
<p><sup>1</sup> La cellule de travail du BIT sur l'emploi des jeunes sera composée de membres des départements techniques désignés comme points focaux.</p> <p><sup>2</sup> Y compris les jeunes en situation de handicap, les jeunes autochtones ou les jeunes vivant avec le VIH ou le sida.</p> <p>* BR: bureau régional; BP: bureau de pays; ETD: équipe d'appui technique au travail décent.</p>				

<b>Domaine d'action C: Partenariats et sensibilisation</b>	
<b>Mesures</b>	<b>Partenaires</b>
1. Renforcer l'égalité de genre ainsi qu'une approche des investissements pour l'emploi des jeunes fondée sur les droits et intégrer ces principes à tous les partenariats actuels et futurs ainsi qu'aux actions de sensibilisation (campagnes, manifestations) sur l'emploi des jeunes.	Tout le BIT – La cellule de travail sur l'emploi des jeunes
2. Renforcer le pouvoir fédérateur de l'OIT sur le dialogue social en faveur de l'emploi des jeunes afin de promouvoir des partenariats régionaux et thématiques autour de questions liées à l'avenir du travail pour les jeunes s'appuyant sur les nouveaux éléments, tendances et données préparés par le Bureau.	Tout le BIT – La cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB, GED, ILOAIDS et SECTOR)
3. Utiliser l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes et sa plateforme dédiée pour attirer l'attention d'un grand nombre de parties prenantes sur la question de l'emploi des jeunes, et encourager le développement et la diffusion de connaissances sur les mesures qui réussissent à améliorer la situation des jeunes sur le marché de l'emploi, tout en menant dans le même temps des actions ciblées aux niveaux mondial, régional et local afin de promouvoir le travail décent pour les jeunes.	Tout le BIT – La cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB)
4. Profiter de ce que l'OIT est l'institution responsable de la cible 8.6 et de l'indicateur 8.b.1 des ODD (Programme 2030) pour faire avancer les connaissances et conduire un travail de promotion et de sensibilisation afin de mobiliser les décideurs politiques sur la question du travail décent pour les jeunes dans les principaux forums et mécanismes mondiaux, régionaux et nationaux.	La cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB et STATISTICS)
5. Communiquer régulièrement avec les membres des partenariats conclus aux niveaux mondial, régional et national pour asseoir le rôle de chef de file de l'OIT en matière d'emploi des jeunes et leur apporter une réelle valeur ajoutée.	La cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB, MULTILATERALS, BR, BP et ETD)
6. Profiter des conférences régulières sur l'emploi des jeunes organisées ou soutenues par le Bureau pour faire connaître plus largement les informations dont dispose le BIT, la plateforme de l'emploi décent pour les jeunes et les procédures d'examen par les pairs sur les politiques et les programmes en faveur de l'emploi des jeunes, et pour trouver plus facilement de nouvelles possibilités de collaboration et de mobilisation des ressources.	Tout le BIT – La cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB et Centre de Turin)
7. Promouvoir la représentation et les droits des jeunes et faire entendre leur voix. Organiser un Forum tripartite de la jeunesse en 2025 pour évaluer, à mi-parcours, la situation de l'emploi des jeunes par rapport aux ODD (Programme 2030). Soutenir la création de forums de discussion tripartites sur les jeunes aux niveaux régional et national.	La cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB, NORMES, ACTRAV, ACT/EMP et Centre de Turin)
8. Renforcer le dialogue social pour l'emploi productif et le travail décent, pour les jeunes et avec les jeunes.	La cellule de travail sur l'emploi des jeunes (DIALOGUE, EMPLAB, OIE et CSI)
9. Intensifier la mobilisation des ressources en s'appuyant sur la plateforme collaborative de l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes et sur d'autres partenariats existants, afin d'élargir et de diversifier le réseau de l'OIT sur l'emploi des jeunes.	La cellule de travail sur l'emploi des jeunes
DCOMM continuera de fournir des conseils et un <b>soutien à la communication</b> pour que les principaux publics visés soient informés et qu'ils participent à l'amélioration des connaissances et aux recherches ainsi qu'aux rencontres et initiatives concernant l'emploi des jeunes qui seront décidées dans le cadre du plan d'action et de suivi.	
<b>Coopération pour le développement:</b> PARDEV apportera un soutien à la mobilisation des ressources et à la création de partenariats pour la mise en œuvre et l'accélération du plan d'action et de suivi.	